



DIVORCE à l'AMIABLE MAISON (ma part à récupérer)

Par **solution**, le **17/04/2009** à **14:40**

Bonjour,

J'ai quitté le domicile familial, il ya cinq ans, j'ai changé de pays,(vu que j'ai été menacé si je revenais chez moi, j'ai préféré, ne plus revenir...Depuis trois ans, une fois par an, je vais voir mes enfants mageurs,(un qui est au chômage, l'autre travaille) chez eux, ou vit à l'heure actuelle, mon mari avec.

Une question s'est posé, à ma dernière entrevue, un divorce à l'amiable? mais il ya la maison, qui est finit de payer depuis 2001, et qui est en bien commun, jusqu'à notre mort, à l'un ou l'autre? Si le divorce se fait à l'amiable, comment puis je faire constater, ma part de revient de la maison? si mon mari décide de racheter ma part? Comment se fait l'évaluation de l'immobilier? vu que ça fait cinq ans, que je n'habite plus à mon domicile, que je paye, un loyer, mes charges, mes impôts, à l'étranger?

Comme je vais revenir vivre en france, j'aimerai bien éclaircir, tous ses droits? savoir, à quoi m'attendre?

Mon mari ayant hérité, de sa mère, cet argent devait'il rentrer dans le ménage en 2002? il ya deux ans, il a hérité de son père.Il a fait une rénovation de la cuisine, salle à manger, sanitaire. comment va se passer ces travaux, par rapport à ma part immobilière?Divorcer à l'amiable, mais ne pas être perdant, par rapport au droit...MERCI

Par **loe**, le **17/04/2009** à **15:50**

Mon mari ayant hérité, de sa mère, cet argent devait'il rentrer dans le ménage en 2002? il ya deux ans, il a hérité de son père.Il a fait une rénovation de la cuisine, salle à manger, sanitaire. comment va se passer ces travaux, par rapport à ma part immobilière

Votre mari sera en droit de réclamer les montants qu'il a investi dans la maison, c'est à dire que votre part sera diminuée de ces sommes.